

## Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

### **Décision du 21 janvier 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud)**

NOR : DEVA1401563S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile,  
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;  
Vu l'arrêté du 7 janvier 2009 portant nomination de la directrice de la sécurité de l'aviation civile ;  
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Georges Desclaux, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

#### Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

Mme Valérie Cariou-Pilate, conseillère d'administration de l'aviation civile, chef du département « gestion des ressources ».

Mme Karine Osty, attachée d'administration de l'aviation civile, adjointe au chef du département « gestion des ressources ».

M. Georges Breda, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

#### Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de 5 000 € hors taxes, à M. Gérard Daniel, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Limousin.

#### Article 4

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

Mme Odile Gradot, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Isabelle Larrieu, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Marie-Paz Montoya, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

#### Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées à l'article 23 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à Mme Odile Gradot, adjointe d'administration de l'aviation civile, régisseuse de recettes.

#### Article 6

La décision du 13 novembre 2013 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée.

#### Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 21 janvier 2014.

F. Rousse